

Date de mise en ligne

- 7 MAR. 2024

Le Maire,

Vu l'article L.2122.22 du code général des collectivités territoriales relatif aux délégations du Conseil Municipal au Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 mai 2020, déléguant au Maire les attributions énumérées dans l'article L. 2122.22 précité,

Considérant qu'il y a lieu de fixer les tarifs de fréquentation des animations municipales (accueils de loisirs, stages, séjours accessoires) organisées par le service jeunesse pour la période du 8 juillet 2024 au 04 juillet 2025.

**DECISION DGS
N° 2024/17/JEUN**

Du 26/02/2024

DECIDE

**Enfance, Education et
Jeunesse**

*Activités de Loisirs
Tarifications accueils de
loisirs, des stages, et des
séjours accessoires
Du 8 juillet 2024
Au 04 juillet 2025*

Article 1 : La participation des familles aux accueils de loisirs du 08 juillet 2024 au 04 juillet 2025 est fixée en fonction du quotient familial selon le tableau présenté en **annexe 1**.

Article 2 : La participation des familles aux séjours accessoires du 08 juillet 2024 au 19 juillet 2024 est fixée en fonction du quotient familial selon le tableau présenté en **annexe 2**.

Article 3 : La participation des familles aux stages du 08 juillet au 26 juillet 2024 est fixée en fonction du quotient familial selon le tableau présenté en **annexe 3**.

Article 4 : La présente décision sera communiquée par Monsieur le Maire, au conseil municipal, lors de sa prochaine réunion conformément à l'article L 2122.23 du C.G.C.T.

Article 5 : Le Directeur Général des services et le service jeunesse sont chargés de l'application de la présente décision qui sera transmise à : Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité, et Monsieur le Trésorier Municipal.



Fait à Bihorel, le 26/02/2024

Pascal HOUBRON
Maire
Conseiller régional

TARIFS ACCUEILS DE LOISIRS
PRIX EN EUROS

TR	QUOTIENT	RESTAURATION		ACCUEIL DE LOISIRS							
		repas	gôûter	JOURNEE AVEC REPAS + GOÛTER		MATIN		MATIN REPAS		APRES-MIDI GOUTER	
				Bihorel	Hors commune	Bihorel	Hors commune	Bihorel	Hors commune	Bihorel	Hors commune
1	<300	1,26		5,62	29,81	1,95	10,50	3,21	18,03	2,41	11,78
2	300,01-600	2,15		7,07	30,86	2,22	10,71	4,37	18,24	2,70	12,62
3	600,01-1100	3,53	0,52	9,60	31,92	2,84	11,07	6,37	18,60	3,23	13,32
4	1100,01-1700	4,37		14,53	32,96	4,89	11,44	9,26	18,97	5,27	13,99
5	1700,01-2400	4,57		20,54	34,02	7,79	11,81	12,36	19,34	8,18	14,68
6	>2400,01	4,75		24,62	35,06	9,75	12,17	14,50	19,70	10,12	15,36
HORS COMMUNE		7,53	0,89								

Dans le cadre de la prise en charge des enfants au titre d'un PAI avec panier repas fourni par la famille, une déduction de 50 % sera appliquée sur le prix du repas : le coût facturé correspond à la garde et à la surveillance de votre enfant.

les retards :

- 1er retard non facturé
- 2ème retard 5€ pour la famille
- 3ème retard 10€ pour la famille
- 4ème retard 15€ pour la famille
- 5 ème retard exclusion pendant 1 semaine du ou des enfants

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le 06/03/2024
ID : 076-217600956-20240226-DEC_2024_17-AI

Date de mise en
- 7 MAR. 2024

SEJOUR ACCESSOIRE ADOS
DU 08 AU 12 JUILLET 2024

Séjour Clécy						
Tranches de quotients	< 300	300,01 à 600	600,01 à 1100	1100,01 à 1700	1700,01 à 2400	> 2400,01
Tarifs communaux séjour par enfant	111 €	155 €	200 €	244 €	288 €	333 €
Tarif Hors commune séjour par enfant	377 €	390 €	404 €	417 €	430 €	444 €

Séjour Jumieges						
Tranches de quotients	< 300	300,01 à 600	600,01 à 1100	1100,01 à 1700	1700,01 à 2400	> 2400,01
Tarifs communaux séjour par enfant	72 €	101 €	130 €	159 €	188 €	217 €
Tarif Hors commune séjour par enfant	246 €	255 €	264 €	272 €	281 €	290 €

TARIFS STAGES
EN EUROS

DECISION N°2024/17/JEUN

ANNEXE N°3

STAGES ÉTÉ 2024

ESCALADE 5 JOURS

Tranches de quotients	< 300	300,01 à 600	600,01 à 1100	1100,01 à 1700	1700,01 à 2400	> 2400,01
Tarifs communaux stage par enfant	45 €	64 €	82 €	100 €	118 €	136 €
Tarif Hors commune stage par enfant	154 €	160 €	165 €	171 €	176 €	182 €

PONEYS 5 JOURS

Tranches de quotients	< 300	300,01 à 600	600,01 à 1100	1100,01 à 1700	1700,01 à 2400	> 2400,01
Tarifs communaux stage par enfant	52 €	73 €	93 €	114 €	135 €	156 €
Tarif Hors commune stage par enfant	177 €	183 €	189 €	195 €	201 €	208 €

BRICOLAGE 5 JOURS

Tranches de quotients	< 300	300,01 à 600	600,01 à 1100	1100,01 à 1700	1700,01 à 2400	> 2400,01
Tarifs communaux stage par enfant	47 €	66 €	84 €	103 €	122 €	141 €
Tarif Hors commune stage par enfant	159 €	165 €	171 €	176 €	182 €	187 €

**MULTISPORTS - RANDO VELO - COMEDIE MUSICALE - CREATION DE JEUX - THEATRE
5 JOURS**

Tranches de quotients	< 300	300,01 à 600	600,01 à 1100	1100,01 à 1700	1700,01 à 2400	> 2400,01
Tarifs communaux stage par enfant	28,10 €	35,35 €	48,00 €	72,65 €	102,70 €	123,10 €
Tarif Hors commune stage par enfant	149,05 €	154,30 €	159,60 €	164,80 €	170,10 €	175,30 €